

Bonjour à tous,




L'Association Armoric Santé Prévoyance souhaite aujourd'hui informer vos administrés sur la réforme "100% santé" encore fortement méconnue et qui offre des avantages intéressants en matière de santé.

Et, toujours dans l'optique de soutenir les plus faibles, nous proposons deux contrats pour mieux garantir nos aînés et leurs familles : Contrat spécial EHPAD et une garantie Obsèques pour les moins de 65 ans sans risque et sans cotisation à perte.

A bientôt pour répondre à vos questions et échanger avec les habitants de vos belles communes.

#### Qu'est-ce que la réforme « 100 % Santé » ?

La loi « 100 % Santé », entrée en vigueur progressivement entre 2019 et 2021, vise à garantir à tous les Français un accès à des soins de qualité **sans reste à charge**, dans trois domaines :

-  L'optique (lunettes de vue)
-  Le dentaire (prothèses dentaires)
-  L'audiologie (appareils auditifs)

#### Quels avantages pour vos administrés ?

- Accès garanti aux soins essentiels sans reste à charge.
- Égalité d'accès pour tous, notamment pour les personnes âgées, isolées ou à faibles revenus.
- Transparence : chaque professionnel doit proposer un devis « 100 % Santé ».

#### Quel rôle pour les communes ?

En tant que mairie partenaire de l'association Armoric, vous pouvez :

1. Informer vos habitants sur ce dispositif national.
2. Relayer l'information via vos supports municipaux.

#### Comment bénéficier du 100 % Santé ?

1. Être couvert par une complémentaire santé responsable (comme celles proposées par l'Association)
2. Demander à son professionnel de santé un devis « 100 % Santé ».
3. Choisir la solution sans reste à charge proposée.

## 📣 EN CLAIR

Chaque personne bénéficiant d'un **contrat de mutuelle RESPONSABLE** (vérifier ses garanties) peut être équipé de lunettes à sa vue, d'appareils auditifs adaptés, de soins dentaires **sans reste à charge pour lui** :

- Le choix de la monture est limité à un éventail de l'opticien et les options sont non incluses.
- Pour les appareils auditifs un essai d'un mois permet de tester le matériel sans engagement.
- Pour le dentaire, le dentiste propose généralement systématiquement du 100% santé (Panier 1) lorsque cela est possible et explique les différences avec les soins en panier modéré ou libre (Panier 2 ou 3).

## 📣 L'accompagnement Armorik

Notre association reste à vos côtés pour :

- Fournir de la documentation claire.
- Répondre aux questions des élus et des citoyens.
- Expliquez le dispositif individuellement à chaque échange : ce que nous faisons déjà !

**POUR ALLER PLUS LOIN : Voir notre Focus 100% Santé joint**

## ☑ Prévoyance Obsèques – Un contrat malin avant 65 ans

- À partir de **9,65 €/mois** pour un capital de **4 000 €**
- Soulagez vos proches de l'organisation et des frais, tout en gardant la liberté du choix du prestataire
- Vous évitez les conflits familiaux sur les sommes à engager pour les frais funéraires.
- Souscrit entre 55 et 65 ans, vous ne cotisez pas à perte.
- Contrat sans risque/Pas de rachat possible

👉 Exemple : Pour 4 000 € de capital, la cotisation est de 115,80 €/an (soit moins de 10 €/mois). Souscrit à 65 ans, vous commencerez à avoir cotisé au-dessus de 4000 Euros seulement à partir de 100 ans !

## ☑ Contrat Santé Spécial EHPAD

- Une **complémentaire santé dédiée** aux résidents d'EHPAD et USLD
- Des garanties adaptées : hospitalisation, soins courants, optique, dentaire, aides auditives.
- **35 à 50 % moins chère** qu'une mutuelle senior classique.
- Peut être géré par la famille/un aidant

👉 A partir de 62,49 €/Mois à 80 Ans

Association Armorik -Mutuelle Communale - ☎ 06 81 32 82 42 / 07 63 73 36 34 -

🌐 [www.mutuellecommnale.org](http://www.mutuellecommnale.org)